



# Commune de VOLONNE

## AVIS AU PUBLIC

### Modification Simplifiée N° 1 du Plan Local d'Urbanisme

#### - APPROBATION -

- Par délibération (DE. N° 06/161215), en date du 15/12/2016, le Conseil Municipal de Volonne a décidé de valider le bilan de la mise à disposition au public et d'approuver la modification simplifiée N° 1 du P.L.U. de la commune de Volonne.
- Ladite délibération ainsi que le bilan s'y rapportant sont affichés en Mairie.
- Le dossier comprenant la modification simplifiée N° 1 est tenu à la disposition du public -à la Mairie, à la Préfecture de Digne-Les-Bains, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires- aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.



Le 1er Mars 2017.  
Le Maire / Sandrine COSSERAT.